



Mutation avec mon enfant a charge apres divorce

Par **james8351**, le **03/08/2008** à **20:56**

JE VIENS DE DIVORCER ET J AI LA GARDE DE MON ENFANT.MON EX FEMME ME VIVRE UN ENFER JE VOUDRAIS DEMANDER UNE MUTATION CAR JE NE PEUX PLUS VIVRE DANS LA MEME VILLE.J AIMERAI CONNAITRE LA PROCEDURE POUR PARTIR SANS ETRE EMBETE PAR LA JUSTICE?

Par **coolover**, le **03/08/2008** à **21:17**

Puisque tu as la agrde de l'enfant james, sache que tu ne peux changer de résidence sans en informer préalablement l'autre parent (Article 373-2, code civil). Si tu vois que cela pose des difficultés, il faut alors saisir le juge aux affaires familiales pour organiser ton changement de résidence en ce que cela va impacter les droits de garde de l'autre parent.rnrnSi cela apparait préférable pour toi et pour ton enfant, le JAF ne pourra qu'alelr dans ton sens alors ne te prive pas de cette solution !